

COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

SESSION 1

LE 3 OCTOBRE 2008 A BRIIS-SOUS-FORGES, DE 18 H A 20 H 15

Séance en plénière préalable à l'atelier de travail (les séances des autres commissions se tiendront sous formes d'ateliers de travail pour les 2 sessions).

5

ÉTAIENT PRESENTS

La Commission est présidée par Monsieur Robert DELOROZOY, représentant au Comté syndical du Parc, la Chambre de Commerce et d'Industrie Val d'Oise / Yvelines.

Le Vice-président est Monsieur Christian SCHOETTL, Président de la Communauté de communes du Pays de Limours.

10

Au titre du PNR à 21 communes :

MM. POUPART et PONCHANT (Bonnelles)

Mme GUYONNEAU et M. PETITPREZ (Bullion)

M. VACHER (La Celle-les-Bordes)

15

M. MONTEGUT (Choisel)

M. FERNANDEZ (Dampierre-en-Yvelines)

M. MAGNE (Lévis-Saint-Nom)

M. BRICE (St Rémy-lès-Chevreuse)

M. FIDELLE (Senlisse)

20

Au titre des communes concernées par le périmètre d'élargissement :

MM. LACLIE et MASSON (Boullay-Les-Troux)

M. CHAMPAGNAT (Briis-sous-Forges)

25

M. ARTORE (Courson-Monteloup)

M. LE COMPAGNON (Fontenay-les-Briis)

M. MORIN (Forges-Les-Bains)

Mmes GONTHIER et VIROT (Galluis)

M. SCHOETTL (Janvry – Vice-Président de la Commission)

30

M. RICARD (Hermeray)

M. FICHET (Le Val-Saint-Germain)

M. LEBRUN (Les Molières)

MM. CAPET et LETOUÛ (Limours)

Mme LAFOUASSE, MM. RAVARY et BERNARD (Pecqueuse)

35

Mme FUKS (Poigny-la-Forêt)

Ainsi que :

M. DELOROZOY (CCIV Chambre de Commerce et d'Industrie Val d'Oise / Yvelines– Président de la Commission)

M. NADJAH (CCIV)

40

Mme RAMANAH (CC Plaines et forêts d'Yveline)

Mme ROUARD (ADETSY : Agence Développement Economie Tourisme Sud-Yvelines)

Mme GIOBELLINA (Essonne Nature Environnement)

MM. BELLICAUD et LLORCA (Union des Amis du Parc)

M. HUOT (Président de la CCI 91 -Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne)

45

M. GUICHARD (CCI 78)

M. MEYNIEL (CMA 91 Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne)

M. ABONDANCE (Agence de Développement Sud-Essonne)

M. MORIN (Association des Artisans d'Art de la Vallée de Chevreuse)

50

Equipe technique du Parc : Mme CROS LE LAGADEC, Mlle THIOUX, MM. CHENY et SANCH

55 Absents excusés :

M. PELLETIER (Milon-La-Chapelle)
M. RAFFARD (Montfort-L'Amaury)
Mme ANGLARS (St Lambert-des-Bois)
M. SIMONIN (Saint-Rémy-L'Honoré)

60 Mme SAIDI (association Dormir en Vallée de Chevreuse)
M. LHUISSIEZ (Chambre de Métiers 91)

DEBAT

Monsieur SCHOETTL accueille les participants, Monsieur DELOROZOY ouvre la séance et rappelle le contexte et l'objet de cette réunion

65 Robert DELOROZOY (Président de la commission) : il a semblé nécessaire de tenir une réunion de débat ouvert sur le développement économique (craintes et incompréhensions relevées lors des séances de 2007 et des entretiens avec certains maires).

70 Christian SCHOETTL (Vice-président de la commission) : je tiens à rappeler une notion importante, le Parc n'a pas de compétence directe en matière d'urbanisme et ne s'ajoute donc pas aux différentes « couches » de collectivités territoriales.

Discussion sur les disparités entre Yvelines et Essonne

75 Benoît PETITPREZ (BULLION) : il faut privilégier le développement économique endogène et non les zones d'activités. En outre, le débat opposant Yvelines et Essonne est réducteur. C'est la recherche d'une adhésion à une Charte commune à tous qui est l'idée directrice.

80 Robert DELOROZOY (Président de la commission) : le Parc n'est pas là pour imposer des contraintes non consenties. Ce sont les communes qui élaborent le projet et les règles.

Christian SCHOETTL (Vice-président de la commission) : le développement économique est nécessaire sur le territoire.

85 Gérard HUOT (Président CCI 91) :
Expérience de mon entreprise dans le PNR du Gâtinais qui va fermer et être déplacée à cause de ce Parc. Or, les entreprises doivent pouvoir se développer. En effet, pour pouvoir procéder à l'extension de mon entreprise, il me fallait 22 signatures pour autoriser mon projet d'extension. Mon entreprise n'a pas le temps d'attendre toutes ces signatures. Par ailleurs, 240 000 Essonnais vont travailler hors de leur département et c'est un vrai problème. La CCI 91 est pour le développement durable.

90 Robert DELOROZOY (Président de la commission) : cela semble étonnant, c'est certainement plutôt la commune, via son PLU/POS qui a créé ces contraintes.

95 Guy POUPART (Maire de Bonnelles, Vice-président du Parc) : ma commune est depuis 25 ans dans le Parc et je n'ai jamais eu connaissance d'un besoin de demander la signature de l'ensemble des communes pour installer ou développer une entreprise. La plupart du temps, il s'agit de contacter les services du syndicat mixte du Parc pour des avis, des conseils et cela finit toujours très bien. J'ai un exemple d'une entreprise installée en plein cœur de bourg à La Celle, elle ne pouvait bien sûr pas s'étendre sinon en rasant les maisons de bourg, elle s'est alors installée sur Bonnelles, sans problème.

100

Jacques FIDELLE (Senlisse) :

Le Parc va devoir rechercher comment dynamiser les bourgs

105

Christian SCHOETTL (Vice-président de la commission) : les entreprises qui s'implantent doivent veiller à une bonne intégration environnementale et paysagère et le Parc est là pour les aider (aides supplémentaires, conseil...). De plus, certaines entreprises recherchent un emplacement dans les PNR pour valoriser leur image, exemple d'une entreprise de cosmétique.

110

Sur la CCPL, choix de ne pas multiplier les zones d'activités (ZA) et privilégier des ZA intercommunales.

Jocelyne CAPET : le SDRIF précise qu'il faut garantir la continuité des espaces naturels

115

Robert DELOROZOY (Président de la commission) : dans le PNR actuel, de nombreuses entreprises et certaines importantes (ZA de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, SAVAC à Chevreuse 270 salariés, Châteaufort avec Nortel-Networks 1 890 salariés

120

Christian SCHOETTL (Vice-président de la commission) : le Parc actuel et son Président Yves VANDEWALLE ne sont pas opposés au projet de ZA des Molières si son intégration environnementale et paysagère est bonne. C'est le SDRIF qui remet en cause une partie du projet. Je demande expressément que ceci soit mentionné au compte-rendu.

125

Catherine GIOBELLINA (ENE) : Il s'agit de respecter l'identité du territoire et de ne pas implanter tout type d'entreprises. Il faudrait développer des activités en lien avec l'identité du territoire (agriculture, tourisme).

Benoît PETITPREZ (BULLION) : il faut des garde-fous

Christian SCHOETTL (Vice-président de la commission) : le Parc doit être prégnant dans les installations de ZA.

130

Bernard MORIN (Forges-les-Bains) : Attention à ce que le Parc ne devienne pas un « rempart » aux déplacements domicile-travail. Le problème est aussi la multiplication des zones pavillonnaires, entraves à la circulation. On manque d'axes de circulation et on traverse des zones résidentielles. On ne veut pas d'un Parc « no man's land », richissime banlieue de Paris.

135

M. BRICE (conseiller municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse) : les automobilistes roulent beaucoup trop vite matin et soir. Des aménagements seraient bienvenus pour les ralentir. Il n'y a pas d'entraves à la circulation à St-Rémy. On y compte 3 500 passages/jour.

140

Didier RICARD (Hermeray) : Il faut réfléchir sur nos objectifs communs et non sur nos disparités ou oppositions.

Renaud NADJAH (CCIV) : la densité d'emploi est trop faible sur le Parc actuel, il faut développer l'emploi local d'autant plus au vu de l'augmentation du prix du carburant.

145

Christian SCHOETTL (Vice-président de la commission) : Il faut réfléchir à l'implantation locale d'entreprises. Sur la question des axes de circulation, c'est dans l'intérêt d'un PNR de ne pas être traversé par une Francilienne.

Robert DELOROZOY (Président de la commission) : le diagnostic territorial réalisé par l'IAU-IDF (ex-IAURIF) précise dans son rapport qu'il y a une plus forte croissance de l'emploi sur le territoire du PNR actuel.

150

Marie FUKS (Maire de Poigny-la-Forêt) :

On ne parle que des ZA. Parlons également des petites communes rurales, quelles pourraient être les formes d'aide du Parc pour celles-ci.

155

Robert DELOROZOY (Président de la commission) : depuis longtemps, le Syndicat mixte du Parc travaille à l'accompagnement et à la création des entreprises dans ces petites communes, c'est une de ses priorités dans le domaine économique, le bilan des aides financières en témoigne.

Christian SCHOETTL (Vice-président de la commission) : les discussions précédentes ont abouti au consensus qu'il fallait promouvoir le développement endogène mais ce sont les autres points qui posent problème.

160

Un intervenant : piste pour l'agriculture à ne pas oublier, la transmission des exploitations, le maraîchage, etc.

165

Christian SCHOETTL (Vice-président de la commission) : il n'y pas de problème pour les grandes cultures. En revanche, le maraîchage, les filières courtes doivent être développés. Le PNR a déjà des actions en la matière comme la « *Marque Parc* ». Par ailleurs, une commission thématique « Agriculture » travaille transversalement sur ces questions dans le cadre de la révision de la Charte du PNR.

170

Benoît PETITPREZ (BULLION) : le projet de Parc ne pourrait-il pas faire office de schéma de développement économique (répartition des entreprises, grandes entreprises, voies de circulation...).

175

Robert DELOROZOY (Président de la commission) : le Parc, c'est vous ! C'est vous qui élaborez les projets et qui les mettez en œuvre, le Syndicat mixte du PNR sera là pour vous accompagner et vous aider.

Christian SCHOETTL (Vice-président de la commission) : les règles que nous fixerons seront des règles que nous accepterons. Ce seront les propres choix des communes qui signent la Charte librement. Dorénavant, on va travailler sur les mesures d'accompagnement pas sur la position « *pour ou contre le développement économique sur le territoire* ».

Permettez-moi cette expression : « *si on décide de jouer ensemble au foot, celui qui veut jouer au rugby va jouer ailleurs* »

180

Guy POUPART (Maire de Bonnelles, Vice-président du Parc) : le PNR c'est vous. Les 44 autres PNR ne sont pas des zones désertes. Le choix du PNR, c'est de faire du développement économique local, pas de faire à tout prix du développement économique industriel. C'est aussi pour redynamiser les économies locales que les PNR ont été créés.

185

Les communes ont délibéré à 2 reprises sur leur choix vis-à-vis du projet de Parc, j'ose croire que ce n'est pas pour passer outre les grandes missions des PNR (Code de l'environnement). Au quel cas, les instances nationales (Etat s'appuyant sur les avis du Conseil National de la Protection de la Nature, des différents ministères compétents et de la Fédération des PNR) nous « retoqueront ». Le territoire ne sera pas classé en PNR. Notre projet devra être suffisamment exigeant.

190

Gérard HUOT (CCI 91) : tout à l'heure, je ne parlais pas de sidérurgie. J'avertis juste les communes : prévoyez la possibilité du développement des entreprises. Il faut aussi construire du logement sur place, il faut rapprocher logement et emploi.

195

Catherine GIOBELLINA (ENE) : Il faut développer l'emploi local

Un intervenant : Peut-on avoir une liste des entreprises indésirables dans le PNR.

200

Robert DELOROZOY (Président de la commission) : non, une telle liste n'existe pas.

M. BRICE (conseiller municipal Saint-Rémy) : ce sont vos administrés qui vous mettront des barrières dès qu'une entreprise un peu importante souhaitera s'implanter sur la commune.

205

Thierry LLORCA (UAP) : la Charte est un contrat commun et les documents d'urbanisme (PLU/POS, SCOT et SDRIF) doivent être compatibles avec la charte (NDLR : dans le cas contraire, les documents d'urbanisme ont 3 ans pour se mettre en compatibilité avec la Charte ; la Charte et le plan de Parc sont établis dans la concertation par les signataires de la Charte, notamment les communes). Le SDRIF prend en compte le PNR.

210

Christian SCHOETTL (Vice-président de la commission) : le développement économique doit être compatible par rapport au territoire et par rapport à la commune.

Un intervenant : en France, les PME constituent le premier employeur. Il faut des moyens pour accompagner ces entreprises aux emplois plus stables que ceux des grandes entreprises.

215

Didier RICARD (Hermeray) : N'y aura-t-il pas un problème de moyens pour le Parc vu son agrandissement.

220 Anne CROS-LE LAGADEC (Directrice du Parc) : le contrat de Parc qui fixe les engagements financiers de la Région et des Départements sur 6 ans prévoit déjà une nette augmentation du budget pour 2011-2013. Il sera de plus renégocié avant 2011 et la participation du Département de l'Essonne n'est pas encore intégrée. Nous pourrions donc parler d'embellie budgétaire et non pas d'embolie budgétaire.

Jocelyne CAPET : l'IAU-Idf a rendu son diagnostic, c'est la référence.

225 Robert DELOROZOY (Président) : je précise en outre concernant les questions budgétaires que le PNR a un effet de levier au niveau des ressources de financement par les crédits extérieurs qu'il obtient et met en œuvre. En termes de développement économique, le FISAC en est un bon exemple.

Cette réunion en plénière de débat libre « *développement économique* » a été organisée spécifiquement pour redonner l'occasion à tous de s'exprimer largement.

230 A présent, nous allons reprendre et poursuivre les travaux selon le schéma de travail commun à toutes les Commissions de travail de révision de la Charte. Rendez-vous le 26 novembre à Vielle-Eglise pour la prochaine réunion de la Commission : un atelier de travail sera organisé, vous serez invités à travailler de manière participative sur les objectifs opérationnels de la future Charte. Et si cet atelier de travail ne devait pas suffire, nous en préverions un supplémentaire.